



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

GPL

Question écrite n° 53921

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié. Il apparaît que les moteurs GPL rejettent vingt fois moins d'oxydes d'azote que les moteurs Diesel, qu'ils ne produisent pas de particules et ne rejettent aucun résidu de benzène ou de soufre. Or, il semble bien que le développement des véhicules fonctionnant au GPL est moins important en France que dans d'autres pays de l'Union européenne. Par conséquent, il lui demande des précisions sur son appréciation de cette situation, et sur les mesures que le Gouvernement pourrait prendre le cas échéant afin d'y remédier.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au développement de la filière GPL-carburant. Distribué par plus de 1 850 stations-services le GPL est aujourd'hui utilisé sur le territoire métropolitain par plus de 180 000 véhicules légers et 1 450 bus en circulation, essentiellement grâce aux incitations fiscales mises en place sous la forme de détaxation du carburant et de crédit d'impôt à l'achat d'un véhicule fonctionnant au GPL. Néanmoins, l'intérêt environnemental du GPL est aujourd'hui mitigé compte tenu des progrès réalisés sur les moteurs essence et diesel, les gains obtenus en termes d'émission de certains polluants étant contrebalancés par des émissions plus importantes d'autres composés. L'étude pan européenne « European Emission Test Program » présentée au ministère de l'écologie et du développement durable le 6 avril 2004 a eu pour objet de comparer les performances environnementales du GPL avec celles du gazole et de l'essence. Les mesures réalisées lors de tests normalisés ont certes montré des gains en terme d'émission d'oxydes d'azote et de particules, mais aussi une augmentation des émissions de monoxyde de carbone (+ 500 % par rapport au diesel et + 26 % par rapport à l'essence), et d'hydrocarbures imbrûlés, notamment par rapport au diesel. En terme d'émission de gaz à effet de serre, les différences ne sont pas significatives : le GPL émet sensiblement davantage de CO₂ que le diesel (+ 6.4 %) et moins que l'essence (- 11 %).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53921

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10143

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4255